



# Compétitions – Infos

## Certificat médical – Questionnaire de santé

Pour participer aux compétitions de l'amicale il suffit :

- d'être **membre de l'amicale** à jour de sa cotisation (excepté pour les rares compétitions « Open », ouvertes aux extérieurs),
- d'avoir **sa licence** de l'année en cours,
- d'avoir **un certificat médical** (CM) de non contre-indication de la pratique du golf.

Un **certificat médical** est valable 3 ans sous réserve :

- de renouveler sa licence chaque année sans interruption,
- de répondre annuellement à un **questionnaire de santé** (QS) et d'attester avoir répondu négativement à toutes ses rubriques.

À l'issue des 3 ans, vous devez représenter un nouveau certificat médical. Voir l'exemple tableau ci-dessous :

Année	Type	Enregistré le	Date de fin de validité	Source
2024	CM	01/01/2024	31/12/2026	Espace Licencié
2023	QS	01/01/2023	31/12/2023	Espace Licencié
2022	QS	01/01/2022	31/12/2022	Espace Licencié
2021	CM	01/01/2021	31/12/2023	Espace Licencié

Avec le nouveau système informatique de la FFGolf, l'absence de certificat médical ou questionnaire de santé entraîne :

- l'absence du joueur concerné dans le classement de la compétition (pas de calcul du brut et du net),
- L'absence de calcul de l'index.

Vous pouvez compléter votre questionnaire de santé dans votre espace « licenciés » : <https://www.ffgolf.org/myffgolf/ma-licence> .

Bonnes parties